

# PROCES-VERBAL

**SEANCE DU 8 JUIN 2010**

**CONVOCAATION DES DELEGUES : 20 MAI 2010**

**PRESENTS** : MM Lentz Albert (Mersch) (3 voix) ; Weins Alain (Walferdange) (2 voix) ; Jeanpaul Jeannot (Clemency) (1 voix) ; Mischo Jacques (Steinsel) (1 voix) ; Mangen Paul (Boevange) (1 voix) ; Betzen Marc (Beckerich) (1 voix) ; Muller Fernand (Préizerdaul) (1 voix) ; Karier Marco (Fischbach) (1 voix) ; Hagen Mike (Junglinster) (2 voix) ; Franck Henri (Garnich) (1 voix) ; Koch Lucien (Kehlen) (1 voix) ; Pepin Romain (Hobscheid) (1 voix) ; Bloes Serge (Redange/Attert) (1 voix) ; Baus Jean-Paul (Tuntange) (1 voix) ; Herr Georges (Lintgen) (1 voix) ; Roemen Rob. (Leudelange) (1 voix) ; Stockreiser Camille (Steinfort) (1 voix) ; Clausse Raoul (Saeul) (1 voix) ; Siebenaller Romain (Vichten) (1 voix) ; membres, Berna Marc, secrétaire-trésorier

**ABSENTS** : **Excusé(s)** : MM. Bach Claude (Useldange) (1 voix) ; Clesen Romain (Ell) (1 voix) ; Negri Roger (Mamer) (3 voix) ; Bach Paul (Lorentzweiler) (1 voix) ; Huberty Josy (Kopstal) (1 voix) ; Mad. Gressnich-Weiler Marie-Josée (Septfontaines) (1 voix) ; Mad. Scherer-Thill Véronique (Koerich) (1 voix) ; membres

**Assiste à la séance** : M. Weicherding Jean, ingénieur-directeur ;

## 1) **Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour proposé trouve le consentement de tous les délégués de sorte que celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## 2) **Approbation du compte-rendu de la séance du 21 janvier 2010**

Après avoir constaté qu'aucune remarque particulière ne fut formulée, le compte rendu de la séance de comité du 21 janvier 2010 est approuvé à l'unanimité.

## 3) **Présentation du Bilan 2009**

Le secrétaire-trésorier présente brièvement le document de bilan 2009 avec ses comptes de profits et pertes. Il mentionne que la partie active et passive du bilan est clôturée avec une valeur 86.218.043,02 €. Au niveau des immobilisations corporelles il y a lieu de constater une forte augmentation des montants suite à l'évolution des projets. En ce qui concerne les montants inscrits dans le passif il est constaté que l'évolution est la même que pour le bilan 2008. Du côté compte de résultat, il y a lieu d'enregistrer au chapitre pertes un accroissement des coûts d'achats et une augmentation des frais de personnel suite à l'engagement de nouveaux collaborateurs pour le service maintenance. La ventilation analytique des amortissements est pareille à celle de l'exercice passé. Pour 2010 les calculs des amortissements sont effectués conformément à la nouvelle législation sur l'Eau. Les recettes vont de pair avec les dépenses sauf pour la rubrique produits financiers. Suite à l'évolution

vers le bas des intérêts créditeurs, il faut inscrire un montant pour intérêts créditeurs qui ne représente que la moitié de la recette de l'exercice 2008. En fin de compte, le résultat porte sur un montant de 136.423,19 € montant à reporter dans les comptes à reporter. Finalement il reste à signaler que les montants reportés des résultats d'exercices des années 2007 et 2008 subiront des adaptations vers le bas suite à l'approbation des décomptes ordinaires des exercices 2007 et 2008.

**4) Approbation des nouvelles procédures comptables et du nouveau plan comptable**

Suite à son extension les dernières années par l'adhésion de nouvelles communes membres, les services compétents du SIDERO se trouvent confrontés à un problème de structuration du plan comptable. L'augmentation constante du nombre de projets a mis en lumière les limites d'un plan comptable appliquant des références à neuf chiffres, volet analytique inclus. En effet, le Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région est actuellement en charge du développement d'un plan comptable standardisé pour le secteur sur base du plan comptable applicable aux sociétés commerciales.

Afin de parer aux problèmes dans la saisie des données et dans la présentation des comptes annuels, il y a lieu de reprendre et d'appliquer ce plan comptable.

Pour ce faire, le SIDERO a fait appel à la fiduciaire Cabexco qui à son tour assure un accompagnement dans la mise en place du nouveau plan comptable et dans l'établissement de nouvelles procédures de travail.

Après avoir entendu les explications supplémentaires les membres du comité décident à l'unanimité de donner l'aval nécessaire afin de mettre en œuvre les documents décrits ci-dessus.

**5) Approbation des décomptes ordinaires des exercices 2007 et 2008**

Le secrétaire-trésorier présente le relevé récapitulatif portant sur les décomptes ordinaires des exercices 2007 et 2008. La juxtaposition des colonnes recettes et dépenses font constater les soldes éventuels dus ou à rembourser.

Le président explique que les factures ou notes de crédit qui en découlent parviennent aux administrations communales dans les meilleurs délais.

Après avoir entendu les explications y relatives, les membres décident à l'unanimité d'approuver les décomptes en question et de charger le secrétaire-trésorier de donner la suite voulue aux exercices présentés.

**6) Décision d'ester en justice dans le cadre du projet de modernisation et d'extension de la station d'épuration de Beringen/Mersch**

Le présent point de l'ordre du jour est devenu sans objet étant donné que la firme Alpha UT se désiste purement et simplement de l'action intentée aux termes du recours en annulation du 10 mai 2010. Dans un premier temps, la firme mentionnée ci-avant et classée deuxième dans le tableau comparatif avec une offre de +-25% plus chère que la firme classée première avait déposé un recours en annulation devant le tribunal administratif dans le cadre de la soumission portant sur le volet électromécanique relatif au projet de modernisation et d'extension de la station d'épuration de Beringen/Mersch. Le recours en annulation a été rejeté en procédure de référé par le Tribunal administratif. Le projet pourra alors démarrer prochainement.

**7) Approbation des déclarations de recettes du premier trimestre 2010**

Les membres du comité prennent note d'une liste récapitulative des déclarations de recettes du premier trimestre 2010. Ils décident à l'unanimité de l'approuver.

**8) Etat des restants**

Le présent point de l'ordre du jour est devenu sans objet suite au paiement des restants constatés pour le compte de diverses communes.

**9) Signatures d'actes notariés relatifs à des conventions de droit de passage**

Le comité est informé que par acte sous seing privé devant le notaire Tholl de Mersch, le président a reçu pouvoir pour signer au nom du bureau les actes notariés dans le cadre du dépôt des conventions de constitution de servitudes à enregistrer et à transcrire au bureau des hypothèques.

Après avoir entendu que ces actes sont destinés à faire valoir les droits opposables de tiers en cas de désaffectation, modification ou changement de propriétaire des terrains, les membres du comité décident à l'unanimité de signer les actes notariés dans le cadre des dépôts de constitution de servitudes signées aux dates du 9 mars, 26 avril et 6 mai 2010.

**10) Adaptations des projets RUB 3 et RUB 4 à Noerdange**

Le président rappelle que le projet de construction des bassins RUB 3 et RUB 4 à Noerdange a été approuvé par le comité en ses séances du 20/2/2001 et 27/9/2007. Les travaux d'installations électromécaniques des deux bassins sont en cours. Or, il y a lieu de noter que les travaux d'alentours, la mise en sécurité et l'équipement du regard de pompage par deux pompes immergées desdits sites n'avaient pas été mis en soumission pour le RUB 3. Après avoir entendu les explications techniques supplémentaires et afin de parer à une situation dangereuse et insalubre, le comité décide à l'unanimité de réaliser les travaux d'adaptation mentionnés ci-dessus, ceci pour le prix total de 134.813,15 €TTC. Cette dépense est couverte par les crédits budgétaires y relatifs.

**11) Projet de raccordement de la localité d'Olm à la station d'épuration biologique de Kehlen**

Les membres du comité présents sont informés qu'il ressort de l'étude générale des réseaux d'assainissement de la commune de Kehlen que la localité d'Olm est raccordée à deux fosses septiques qui rejettent les eaux dans le ruisseau <Olmerbaach>. Le contrat d'ingénieur afférent du 7/10/2002 a été conclu avec le bureau d'études Schroeder et associés s.a. dans le cadre de l'étude des bassins d'orage de Kehlen, Kehlen Z.I., Nospelt et du collecteur d'Olm.

Afin de remédier à cette situation insalubre et au même titre de protéger ledit ruisseau, le projet prévoit la construction d'un collecteur principal longeant la localité d'Olm, y compris deux bassins RUB équipés de dégrilleurs fins.

Après avoir entendu les explications supplémentaires et après avoir constaté que l'article budgétaire 220.510/106 prévoit une tranche de crédit de 150.000 € pour l'exercice en cours, les membres procèdent au vote et décident à l'unanimité d'approuver le projet de raccordement de la localité d'Olm à la station d'épuration biologique de Kehlen, avec le devis s'élevant à 2.266.601,69 €TTC, indice des prix à la construction 677,18.

**12) a)Création d'un article budgétaire dans le cadre du projet de construction d'un axe pour eaux mixtes et d'un axe pour eaux claires dans la rue de la Montagne à Clemency**

Le comité est informé que dans le cadre du projet sous rubrique aucun article budgétaire n'existe actuellement de sorte qu'il y a lieu de le créer et d'y affecter une tranche de crédit nécessaire pour le démarrage des travaux. Après avoir entendu les explications

complémentaires le comité décide à l'unanimité de créer l'article budgétaire 220.548/103 et d'y affecter le crédit de 50.000 € pour l'exercice en cours.

**b) Projet de construction d'un axe pour eaux mixtes et d'un axe pour eaux claires dans la rue de la Montagne à Clemency**

Le président explique qu'il ressort de l'étude générale d'assainissement de la commune de Clemency que les eaux superficielles de surfaces externes au PAG sont connectées à la canalisation d'eaux mixtes. La construction d'une canalisation à eaux claires dans la rue de la Montagne permettra le raccordement des surfaces externes au PAG ainsi que le nouveau complexe scolaire. Actuellement les eaux de la rue de la Montagne sont évacuées en système mixte. D'après les calculs hydrauliques des surcharges pour ces tronçons de canalisation sont apparentes.

Dans le cadre de la construction d'un complexe scolaire à Clemency il est nécessaire d'assainir le site en système séparatif et de reprendre les eaux superficielles du bassin versant externe au PAG.

Après avoir entendu les explications techniques supplémentaires, les membres du comité décident à l'unanimité d'approuver le projet de construction d'un axe pour eaux mixtes et d'un axe pour eaux claires dans la rue de la Montagne à Clemency, ceci avec le devis s'élevant à 210.062,02 €

**13) Projet de construction du bassin d'orage de Fischbach et du collecteur vers la future station d'épuration**

Le président informe les membres que le projet sous rubrique doit être reporté à une séance de comité ultérieure étant donné que des données techniques supplémentaires à fournir par le bureau d'ingénieurs commis doivent encore être vérifiées. Le comité décide à l'unanimité de se rallier à cette proposition.

**14) Projet de construction d'une conduite de refoulement entre Everlange et Roubach**

Le président relate que le but du projet d'assainissement de la Vallée de l'Attert consiste en l'acheminement des eaux usées des localités concernées vers la station d'épuration régionale de Boevange/Attert. Ce projet profite d'une subvention étatique par le biais de la loi de financement du 21 mai 1999.

Les projets se rapportant à la phase 2 du projet d'assainissement de la vallée de l'Attert, approuvés par le comité en ses séances du 19/2/2009 et 12/5/2009 sont toujours en instance auprès de l'Autorité supérieure. Pour l'instant uniquement la commune de Boevange ainsi qu'une partie de la commune d'Useldange sont raccordées à la station d'épuration de Boevange/Attert.

Le président mentionne que les conduites de refoulement principales entre Boevange et Useldange et entre Useldange et Everlange sont réalisées et afin de progresser il convient maintenant de réaliser les conduites entre Everlange et Roubach avec la construction d'une station de pompage.

Après avoir entendu que l'article budgétaire 220.524/110 prévoit une tranche de crédit de 1.500.000 € les membres procèdent au vote et décident à l'unanimité d'approuver le projet de construction d'une conduite de refoulement entre Everlange et Roubach avec le devis afférent s'élevant à 3.131.000,00 € TTC.

#### **15) Avant-projet de raccordement de la zone d'activités Solupla à la station d'épuration de Redange**

Le comité est informé que sur base de l'étude générale du réseau d'assainissement de la commune de Redange, il ressort que la zone d'activité Solupla devra être raccordée en système séparatif par pompage au collecteur de Redange.

Etant donné que la zone d'activités Solupla est gérée par le syndicat « Réidener Kanton » et que le projet sous rubrique devra être financé par ledit gestionnaire, le comité du SIDERO est amené à prendre une décision de principe dans le cadre du raccordement en question, ceci afin de garantir l'intégration du projet dans le concept d'assainissement général de la vallée de l'Attert.

L'avant-projet en question prévoit la construction d'une station de pompage dans la zone d'activités Solupla avec une conduite de refoulement vers le point haut et une canalisation gravitaire pour relier le point haut au réseau de collecteurs de la station d'épuration de Redange .

Après avoir entendu qu'une convention à signer entre la commune de Redange et le « Réidener Kanton » aux fins d'exploitation de la station de pompage par le SIDERO, les membres du comité décident à l'unanimité d'approuver en principe le raccordement de la zone d'activités Solupla à la station d'épuration de Redange et d'approuver l'avant-projet en question.

#### **16) Présentation de l'étude de faisabilité d'un collecteur d'eaux usées entre Clemency, Grass, Kahler et Hagen**

Les membres du comité présents prennent note que le bureau du SIDERO a chargé le bureau d'études Schroeder et associés s.a. de l'étude de faisabilité d'un collecteur d'eaux usées entre Clemency et Steinfort. Vu la complexité du projet il s'avère très difficile de définir un emplacement pour une nouvelle station d'épuration tant à Clemency qu'à Grass ou à Kahler de sorte qu'une solution alternative doit être élaborée. La station d'épuration de Clemency ne répond plus aux normes en matière d'assainissement en vigueur et la station d'épuration de Steinfort touche à ses limites de rendement et devra être modernisée et agrandie dans un futur très proche.

Le raccordement de toutes les localités implique la mise en place de tous les bassins d'orage prévus dans les études générales d'assainissement des communes de Clemency et Steinfort. Après avoir entendu que l'étude pour la mise en place des zones de protection des captages du SEBES déterminera les possibilités techniques de longer ces captages par un collecteur à double paroi, les membres décident à l'unanimité d'approuver l'étude de faisabilité d'un collecteur d'eaux usées entre Clemency, Grass, Kahler et Hagen.

#### **17) Laboratoire central**

Le président informe les membres que le SIDERO a tenu une réunion de présentation du projet de laboratoire dit central commun avec les bureaux et les directions des syndicats SIACH, SIDEN, SIDERO, SIDEST, SIVEC, STEP et la direction de l'Administration de la gestion de l'eau et avec les commissaires de district.

Lors de cette réunion les édiles politiques ont présenté leurs vues sur les synergies au niveau d'un laboratoire central commun. Les commissaires de district ont exposé les aspects juridiques et l'administration de la gestion de l'eau a soutenu le projet, notamment en vue de la création d'une structure certifiée.

Vu la grande divergence des vues, il a été retenu d'affiner le document en adaptant le nombre d'analyses et en intégrant les différentes approches. Les bureaux des syndicats ont été chargés de soumettre la question d'une synergie éventuelle à leurs comités avant le 15 mai 2010.

Le comité du SIVÉC a prononcé un avis négatif.

Le SIDEST se prononce pour un laboratoire responsable uniquement pour les analyses nécessaires dans le cadre de la directive 91/271/CEE et prévoit de réaliser les autocontrôles dans son propre laboratoire.

Le SIDEN ne participerait à un laboratoire central commun que sous condition de créer une structure plus grande s'occupant d'autres domaines comme la planification, la télégestion et les boues. D'un point de vue des analyses, il se prononce également pour un laboratoire responsable uniquement pour les analyses nécessaires dans le cadre de la directive 91/271/CEE et prévoit de réaliser les autocontrôles dans son propre laboratoire.

Le SIACH, actuellement client du SIDERO entend participer au projet.

Le STEP explique qu'il est assez-bien servi par les prestataires de service externes, mais qu'il ne se referme pas à une éventuelle participation ultérieure. Le comité du STEP ne s'est pas encore prononcé.

La ville de Luxembourg a chargé des sociétés privées de faire ses analyses et ne compte pas participer à une nouvelle structure.

Suivant le commissaire de district, un laboratoire central commun n'est possible que dans le cadre d'un syndicat de syndicats à créer par une loi spéciale. Il cite l'exemple du SEBES. Les autres formes de collaboration seraient contraires à la loi sur les marchés publics.

A partir de l'année 2011, les analyses en relation avec la directive cadre sur l'eau et avec la directive sur les eaux urbaines résiduaires devront être effectuées par un laboratoire accrédité.

Le laboratoire du SIDERO n'est pas encore accrédité, mais a déjà bien préparé le terrain. En vue d'une accréditation, il faut cependant prévoir l'engagement d'un chimiste supplémentaire et la construction du nouveau bâtiment laboratoire.

Le projet initial du laboratoire prévoyait un bâtiment sur deux étages avec vestiaires, réfectoire, plusieurs bureaux en plus des locaux de laboratoire. Ce bâtiment était conçu de façon à pouvoir accepter une extension du cadre et les locaux du 1<sup>er</sup> étage pouvaient également accueillir des laboratoires pour la microbiologie ou l'analyse des métaux lourds. Il était prévu de regrouper le personnel des laboratoires du SIDEN et du SIDERO.

Comme le SIDEN et le SIDEST ont annoncé qu'ils voulaient garder leur personnel et un laboratoire local, le concept avec les synergies et le potentiel d'économie ne tient plus. Dans cet état des choses, il y a lieu de redéfinir le laboratoire central, en vue de créer une structure accréditée pour le SIDERO dont pourrait naître, le cas échéant, un laboratoire central commun d'envergure nationale.

### **18) Signature d'une convention « Superdreckskescht »**

Le comité prend note d'une convention conclue entre le Bureau du SIDERO et l'Oeko-Service Luxembourg s.a. de Colmar-Berg dans le cadre de l'action Superdreckskescht fir Betriber. Ladite convention règle l'affiliation du SIDERO à cette initiative en collaboration avec le Ministre de l'Environnement et la Chambre des Métiers. Le SIDERO s'engage à réaliser sa gestion interne des déchets dans le respect d'une qualité permanente selon le concept Superdreckskescht fir Betriber et dans le but d'obtenir le label de qualité.

Après avoir entendu que la convention est conclue pour la durée d'une année avec tacite reconduction d'année en année, le comité décide à l'unanimité de l'approuver.

### 19) Questions des délégués et informations diverses

Le délégué de la commune de Fischbach souhaite avoir des informations au sujet du bassin RUB à Schoos.

Le délégué est informé qu'un accord avec le propriétaire du terrain destiné à la construction d'un bassin RUB à Schoos n'a pas pu être trouvé de sorte qu'un mesurage cadastral devra maintenant clarifier les limites de la parcelle dans le domaine public nécessaire pour la construction dudit bassin.

Le délégué de la commune de Tuntange désire avoir des renseignements au sujet des divers tronçons dans le cadre du collecteur Dondelange.

Le président informe le délégué que les travaux de raccordement de la localité de Roodt-Eisch démarreront le 23 août prochain. Les travaux seront exécutés par la firme Weiland Bau pour le prix de 926.588,80 €

Les travaux de raccordement de la localité de Dondelange à la station d'épuration de Dondelange seront exécutés à partir du 16 septembre 2010. Les travaux en question seront exécutés par la firme Tragec sarl pour le prix de 308.560,34 €

A toutes fins utiles il reste à remarquer que les travaux de construction d'un bassin d'orage à Septfontaines, l'installation de stations de pompage à Ansembourg, Leesbach et Simmerschmelz seront mis en adjudication dans les semaines à venir.

Le délégué de la commune de Leudelage souhaite des renseignements au sujet du collecteur Schléiwenhof. L'administration communale de Leudelage vient d'adresser une lettre au SIDERO afin de demander aux services une assistance dans le cadre de l'assainissement de la rue de Schléiwenhof. Le président confirme que cette lettre a été traitée en séance de bureau et que la commune se verra assistée par le SIDERO dans le cadre des travaux mentionnés ci-dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour le président lève la séance à 18.50 heures.

**Ainsi délibéré à Mersch en séance, date qu'en tête.**